



l'Écho de L'Oppédois

HORS-SÉRIE SPÉCIAL COMPOSTAGE
AVRIL 2024

LE MOT DU MAIRE LOI AGEC*

**Ensemble, Trions nos Biodéchets
pour un Village Plus Vert !**

Dans notre charmant village d'Oppède où il fait bon vivre, le rythme tranquille de la vie printanière est le témoin silencieux de notre attachement à notre environnement. Aujourd'hui, nous sommes appelés à franchir une nouvelle étape vers un avenir plus respectueux de notre cadre de vie : l'application de la Loi AGEC*, et en particulier, **l'impératif du tri des biodéchets**.

Cette loi AGEC, pour "**Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire**", est bien plus qu'une simple réglementation.

Elle incarne notre engagement collectif envers la préservation de notre planète : le recyclage de nos ressources naturelles et le tri des biodéchets est une pierre angulaire de cet effort.

Pourquoi est-ce si crucial ? D'abord, considérons les bienfaits environnementaux. En triant nos biodéchets, nous réduisons la quantité de déchets envoyés en décharge, ce qui limite la pollution de nos sols et de nos eaux souterraines. De plus, ces déchets peuvent être transformés en compost, une ressource précieuse pour nos jardins et nos terres agricoles.

Mais les avantages vont au-delà. En encourageant le compostage et d'autres pratiques de gestion des déchets, nous réduisons notre dépendance aux décharges et aux incinérateurs, nous économisons des ressources financières qui pourront être réinvesties dans d'autres initiatives locales.

Cependant, pour que cette transition soit couronnée de succès, elle nécessite **l'engagement et la participation de chacun d'entre nous**. En tant que résidents d'Oppède, nous sommes tous responsables de veiller à ce que nos déchets soient triés correctement et acheminés vers les filières de compostage appropriées. Même si certains le pratiquent déjà, cela demande un effort conscient et une volonté de changer parfois nos habitudes pour d'autres, mais les récompenses pour notre village et notre planète en valent la peine.

Alors, en cette nouvelle ère de durabilité et de respect de l'environnement, je vous invite tous, chers Oppédois, à vous joindre à cette noble cause. Trions nos biodéchets, cultivons le changement et ensemble, poursuivons notre voyage vers un avenir plus vert et plus lumineux pour Oppède et au-delà.



**Le Maire
Jean Pierre GERAULT**



Loi AGEC : depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets devient obligatoire en France. En d'autres termes, cela signifie que les collectivités locales ont l'obligation de proposer à leurs administrés une solution pour composter les biodéchets. La communauté de commune Luberon Monts de Vaucluse et le syndicat intercommunal du SIRTOM se sont mobilisés et coordonnés pour offrir un ensemble de solutions (individuelles/collectives) au service des habitants.

L'ÉVÉNEMENT

16h30 Atelier École Compost

L'apéro-compost

En partenariat avec les associations oppédoises Luberon Nature et ÉCOppède

17h30 Accueil du public, visite de l'atelier, remise des composteurs préalablement commandés à la mairie (voir p.3)

18h00 Conférence "Comment faire son compost" avec LMV et le SIRTOM

18h45 APÉRO-COMPOST

**Rendez-vous le 14 mai
salle Jardin de Madame**



Pour en savoir plus sur le compostage : www.luberonmontsdevaucluse.fr / 04 90 78 82 30
mon-composteur@c-lmv.fr



Spécial compostage

COMPOSTAGE MODE D'EMPLOI

Vous êtes un particulier

Biodéchets : c'est quoi exactement ?

Les biodéchets : il s'agit à la fois des déchets alimentaires (épluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œuf, marc de café) ainsi que des déchets de jardin autrement appelés "déchets verts" (petites branches, tontes de gazon, etc.).

Le compost est un engrais naturel qui est formé par la fermentation de biodéchets. Il permet d'améliorer la qualité des sols et de nourrir efficacement les plantes du jardin ainsi que le potager.



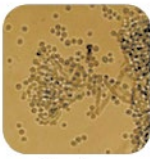
Le préalable indispensable

Si on alimente correctement son composteur, le compost se forme en environ 6 mois à 12 mois.

Attention, pour que le compost se forme, il faut impérativement que le composteur, qui n'a pas de fond, soit en contact direct avec la terre. C'est comme ça que les lombrics, éléments essentiels à la fabrication du compost, pourront apparaître et faire leur œuvre. Pas de panique : les « habitants » du composteur ne sentent pas mauvais et n'ont aucune envie d'en sortir !



Bactéries



Champignons



Cloportes



Collemboles



Mille pattes



acariens



Vers de compost



L'emplacement idéal

- Endroit bien entretenu
- Surface plane
- En contact avec la terre
- Jamais dans un trou
- Sous un arbre qui perd ses feuilles l'hiver (pour être à l'ombre l'été et au soleil l'hiver)

Comment obtenir du compost ?

En équilibrant les apports dans le composteur. Il faut qu'il y ait autant d'apport humide (les épluchures) que sec (branches d'arbres ou tonte de gazon). À chaque nouvel apport, il est essentiel de bien mélanger l'intérieur du bac. Si le compost est trop sec, il faudra l'humidifier. S'il est au contraire trop humide, il faudra y rajouter de la matière sèche.

MATIÈRES HUMIDES

MATIÈRES VERTES AZOTÉES

Épluchures



Herbes fraîches



Marc de café



Fruits & légumes abîmés



Coquilles d'œuf



MATIÈRES SÈCHES

MATIÈRES BRUNES CARBONNÉES

Feuilles mortes



Brindilles



Sciure & copeaux de bois



Coquilles de noix



La maturité du compost

- Au bout de 6 mois/1 an
- Grumeleux, « crumble »
- Couleur brun foncé
- Odeur de sous-bois
- Matières apportées non reconnaissables
- Majorité de la faune absente



EN RÉSUMÉ



On Composte

- **Déchets de cuisine végétaux** : épluchures de fruits et légumes (agrumes compris), coquilles d'œufs écrasées, marc de café avec filtre en papier, sachets de thé.
- **Déchets de jardin** : tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées, herbes coupées (en quantité modérée pour éviter de compacter le compost).
- **Autres matières compostables** : papier et carton non traité (en petites quantités pour aérer), sciure et copeaux de bois non traité, coquilles de noix broyées (pour apporter du carbone).

On Ne Composte Pas

- **Déchets de cuisine organiques** : viandes, poissons, os, produits laitiers, huiles, qui attirent les nuisibles et dégagent des odeurs désagréables.
- **Déchets de jardin traités** : plantes malades ou infestées, déchets verts traités avec des pesticides ou herbicides, qui peuvent contaminer le compost.
- **Autres exclusions** : cendres de charbon, verre, plastique, métaux, déchets de soins personnels (couches, mouchoirs, etc.), qui ne se décomposent pas et peuvent polluer le compost.

Spécial compostage

LA MISE EN PLACE DANS NOTRE VILLAGE

En collaboration avec LMV et le SIRTOM

PARTICULIERS

Vente de composteurs individuels : deux possibilités

Luberon Monts de Vaucluse : LMV vend un modèle unique de composteur. Il est de fabrication française (à Gargas), en pin issu de forêts gérées durablement dans les Vosges. Contenance : 300 litres (idéal pour une famille de 4 personnes avec jardin).

SIRTOM : vend trois modèles, 150L (1 à 3 personnes), 300L, 600L (fabrication française en pin pour les 150L et 600L, et en plastique pour le 300L).

Prix unique de vente : **20 €** (après prise en charge de 50 € par LMV ou le SIRTOM). Toute commande de composteur grande capacité à prix préférentiel sera conditionnée à la détention d'une carte d'accès à la déchetterie (SIRTOM).

Comment obtenir un composteur ?

À la **mairie d'Oppède**, venez déposer sans tarder le formulaire ci-joint à l'accueil, avec **un chèque de 20€** (à l'ordre du Trésor Public). La mairie regroupera les commandes et organisera des sessions de retrait.

Un composteur de cuisine de 5L vous sera gracieusement remis. La première session de retrait est prévue pour la réunion du 14 mai (lire p.1)

Autre possibilité

1. Télécharger le formulaire de demande d'achat d'un composteur sur luberonmontsdevaucluse.fr rubrique "Mes Démarches" => "Déchets" => "Acheter un Composteur"
2. Envoyez-le à accueil@lmv.fr ou déposez-le à l'accueil de LMV Agglomération (315 avenue de Saint-Baldou à Cavaillon) accompagné du règlement (chèque de 20 €, adressé au Trésor Public).
3. Imprimez le bon de retrait qui vous est envoyé par mail.
4. Muni(e) de votre bon, retirez votre composteur à Mon Espace Vert Cavaillon.

Le petit + LMV : des formations gratuites proposées aux usagers

Les agents des déchetteries « Mon Espace Vert » animent gratuitement des ateliers de sensibilisation au compostage à destination de tous les usagers des 16 communes LMV (un samedi sur deux dans chaque déchetterie en alternance). Elles durent une trentaine de minutes et sont accessibles à toute la famille, sur inscription préalable par mail à mon-composteur@lmv.fr ou par téléphone au 04 90 78 82 30.

À noter que le SIRTOM sensibilise lui aussi les usagers au compostage, lors des journées de retrait.



LA COMMUNE

Les composteurs collectifs

Sur la commune, trois points seront déployés prochainement :

- En face de la Médiathèque
- En face de l'église, sur le parking (avec conteneurs jaunes)
- Au Vieil Oppède, au bout du parking des remparts.

Ils seront entretenus par les services techniques communaux sous la responsabilité du référent oppédois (lire p. 4).

Le compost créé pourra être récupéré par les usagers au bout de six à huit mois dans le bac de maturation dédié.



Et les professionnels dans tout ça ?

Les collectivités territoriales n'ont pas d'obligation envers les professionnels. Ainsi, sur le territoire, toutes les mesures listées ci-dessus sont strictement réservées aux particuliers. Toute entreprise, suivant ses activités, doit avoir son propre circuit de tri (biodéchets, recyclage...).



Spécial compostage

LE CENTRE AÉRÉ & L'ÉCOLE EN PÔLE

Le compost vu par les enfants du centre de loisirs

Lors des vacances scolaires d'hiver, un groupe d'enfants âgés de 6 à 12 ans s'est chargé de la réalisation d'un des trois bacs prévus pour l'ensemble « compostage ». Les services techniques nous avaient gentiment préparé la structure du bac, afin que les enfants puissent aisément procéder au vissage des planches.

A l'origine de cette activité, un appel à projets lancé par LMV sur différentes thématiques autour de l'environnement. Au centre de loisirs, nous avons choisi de travailler sur « le tri et le recyclage », ainsi que sur « les insectes pollinisateurs ». Ce second projet sera abordé lors des vacances de printemps.

LMV nous accordant une subvention d'un montant de 500 € pour le premier projet, nous avons décidé de réaliser un bac à compost (qui deviendra le bac à copeaux de bois) et de sensibiliser les enfants au tri et au recyclage en réalisant des affiches explicatives. Nous ferons une visite de la déchetterie de Lauris lors des vacances de printemps. Les grands ont participé à une après-midi ramassage des déchets sur la véloroute avec ECOpède ces dernières vacances... et, dès que les bacs pour le compost seront installés sur la commune, les enfants du centre aéré se chargeront de procéder au remplissage du bac avec les déchets de la cuisine.

Sophie Ardisson



«On composte» et «on ne composte pas»

Focus sur la cantine

Actuellement, les déchets alimentaires de la cantine sont récupérés dans des seaux et donnés à un producteur qui les récupère pour ses animaux et son compost.

Pour l'instant, nous maintenons ce circuit déjà opérationnel et satisfaisant.



Maquette de la déchetterie de Coustellet réalisée par les enfants du centre aéré



Le composteur réalisé par le centre aéré

Frédéric, le référent compostage

Présent sur une action partagée en lien étroit avec la communauté d'agglomération LMV et le SIRTOM, le référent pour Oppède est Frédéric Risueno, responsable du service technique de la commune.

Ses missions :

- Informer les usagers
- Veiller à la bonne utilisation des bacs et matériels
- Veiller au bon déroulement du compostage (apport de matières)
- Être un relais d'information pour les utilisateurs, LMV et le SIRTOM.



Contact Mairie

75 Place Félix-Autard - 84 580 Oppède • Tél. 04 90 76 90 06 • E-mail : mairie-oppede@orange.fr

Jours d'ouverture : mardi au jeudi de 9h à midi. Vendredi de 9h à midi et de 13h30 à 17h30. Fermé le lundi.

Directeur de publication : Jean Pierre GERAULT • Rédaction : Alexandra GAUQUELIN-ROCHÉ, Natacha VIGIÉ et le comité éditorial

• Imprimé sur papier recyclé à 1200 exemplaires par L'Imprim' à Apt.